

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00 minutes  
Salle de la Mairie

Quorum : 8

**Présents :**

M. FAULCONNIER Philippe, M. Mickaël LAURENT, Mme Michelle THÉVENIN, M. Marc MONNIER, Mme Sonia TISSIER, M. Jonathan RIVIERE, Mme Delphine RODDIER, M. Christian PELTIER, Mme Valérie LERUEZ-PEREIRA,

**Procuration(s) :** Mme Annie BONDOUX à M. Marc MONNIER, Mme Mathilde CORNIL à Mme Valérie LERUEZ-PEREIRA, M. Pierre GRANGÉ à M. Mickaël LAURENT, M. Yoann PERNOLLET à M. Christian PELTIER

**Absent(s) :**

M. Julien OZELLE

**Excusé(s) :**

Mme Séverine FERRANDON

**Secrétaire de séance :** M. Mickaël LAURENT

**Président de séance :** M. FAULCONNIER Philippe

**1 - Relecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026**

Après relecture, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Délibération n° 2026-21 :**

**Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 - budget principal**

Réuni sous la présidence de M. Christian PELTIER, doyen, après s'être fait présenter le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le maire s'étant retiré, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :**

Dépenses prévues :	1 821 121.00 €	Recettes prévues :	1 821 121.00 €
Réalisé :	1 101 192.90 €	Réalisé :	901 985.40 €
Reste à réaliser :	386 845.00 €	Reste à réaliser :	645 764.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses prévues :	914 839.00 €	Recettes prévues :	914 839.00 €
Réalisé :	495 582.43 €	Réalisé :	932 865.52 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 199 207.50 €
Fonctionnement :	+ 437 283.09 €
Résultat global :	+ 238 075.59 €

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **3 – Délibération n° 2026-22**

#### **Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 - budget assainissement**

Réuni sous la présidence de M. Christian PELTIER, doyen, après s'être fait présenter le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le maire s'étant retiré, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement :**

Dépenses prévues :	80 934.00 €	Recettes prévues :	80 934.00 €
Réalisé :	75 893.93 €	Réalisé :	57 736.38 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Fonctionnement :**

Dépenses prévues :	87 093.00 €	Recettes prévues :	87 093.00 €
Réalisé :	53 345.35 €	Réalisé :	71 507.64 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 18 157.55 €
Fonctionnement :	+ 18 162.29 €
Résultat global :	+ 4.74 €

VOTE : adopté à l'unanimité

### **4 – Délibération n° 2026-23 :**

#### **Affectation des résultats (budget commune)**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître
  - un excédent de fonctionnement de 95 191.49 €,
  - un excédent reporté de 342 091.60 €

**soit un excédent de fonctionnement cumulé de 437 283.09 €**

- un déficit d'investissement de - 199 207.50 €
- un excédent des restes à réaliser de 258 919.00 €

**soit un excédent de financement de 59 711.50 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2025 : excédent : 437 283.09 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 0.00 €
- résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 437 283.09 €
  
- résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit - 199 207.50 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**5 – Délibération n° 2026-24 :**  
**Affectation des résultats 2025 (budget assainissement)**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître
  - un excédent de fonctionnement de + 18 139.09 €
  - un excédent reporté de + 23.20 €

**soit un excédent de fonctionnement cumulé de 18 162.29 €**

- un déficit d'investissement de - 18 157.55 €
- un excédent des restes à réaliser de + 0.00 €

**soit un besoin de financement de 18 157.55 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2025 : excédent : 18 162.29 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 18 157.55 €
- résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 4.74 €
  
- résultat d'investissement reporté (001) : déficit 18 157.55 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Présentation du projet de parc photovoltaïque privé de M. MAUSSANG :**

M. le Maire présente au conseil municipal le document proposé par la Société NOUVERGIE, pour un parc photovoltaïque privé projeté dans la propriété de M. MAUSSANG, sur des terrains situés entre la vigne des Terres d'Ocre aux Gravochoes, vers l'antenne relais et l'arrière de la propriété de M. et Mme René BOURRASSIER.

Il est décidé de ne pas délibérer, mais de simplement donner un avis : après un tour de table, le projet obtient 7 avis favorable et 6 abstentions (M. Monnier, M. Thévenin, S. Tisser et M. Laurent).

Le projet de M. MAUSSANG doit être déposé auprès de la com. com. Bocage Bourbonnais.

**Questions diverses :**

- **Compte rendu des délégations du maire**

**Non préemption à vente dans la commune**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas préempté lors de la vente suivante :

- propriété de la succession GUILLANEUF Simone, 7 rue de St Pourçain, à M. Luc GUILLANEUF

- La commission « Finances » se réunira le 20 avril 2026
- La commission « Communication » se réunira le 22 avril 2026, à 18 h 30

- Compte tenu du résultat du concours des maisons fleuries des dernières années, il est proposé au conseil municipal de le stopper, et peut être d'améliorer le fleurissement de la commune

Le Secrétaire de séance,

Fait à CHATEL-DE-NEUVRE  
Le Maire,